



AVIS DE CONVOCATION COMITÉ DE PARENTS

DESTINATAIRES : Les membres du comité de parents
DATE : Le 5 décembre 2018
OBJET : Convocation à une séance ordinaire du comité de parents

Il me fait plaisir de vous convoquer à la 3^e séance ordinaire du comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, qui aura lieu :

**Le mercredi 5 décembre 2018, à 19 h
au siège social de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
au 2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe porte #1 à l'arrière.**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Élection au poste de secrétaire;
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 7 novembre et suivis (document ci-joint);
- 5.0 Parole au public;
- 6.0 Présentation de monsieur Dominic Charbonneau du Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (CIMJ);
- 7.0 Règles de régie interne;

N.B. : Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette rencontre, bien vouloir aviser **avant 16 h 00** le jour même de la rencontre :
• madame Emmanuelle Bagg par courriel à l'adresse comitedeparents@cssh.qc.ca
Veuillez également à informer votre substitut au comité de parents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR (SUITE)

8.0 Périodes de discussions, d'échanges et d'informations;

8.1 Fête des bénévoles;

8.2 Formations;

9.0 Retour sur les différents comités;

9.1 CCEHDAA;

9.2 FCPQ;

9.3 Transport;

9.4 Prévention violence à l'école;

9.5 Culturel;

10.0 Rapport de la trésorerie;

11.0 Rapport des commissaires représentant le comité de parents;

12.0 Correspondance;

13.0 Prochaine séance;

14.0 Levée de la séance.

Emmanuelle Bagg, présidente

Comité de parents

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

**TOUTE DÉCISION PRISE PAR LE COMITÉ DE PARENTS
DOIT L'ÊTRE DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.**

N.B. : Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette rencontre, bien vouloir aviser **avant 16 h 00** le jour même de la rencontre :

• madame Emmanuelle Bagg par courriel à l'adresse comitedeparents@cssh.qc.ca

Veillez également à informer votre substitut au comité de parents.